

## L'insertion professionnelle, une priorité

L'Apei des 2 Vallées a pour mission de permettre à des personnes en situation de handicap de vivre comme les autres et de les rendre tant que possible autonome dans la vie quotidienne et en milieu professionnel protégé ou ordinaire quand cela est possible.

Au sein de nos IME et de nos ESAT, des équipes de professionnels accompagnent chaque personne en situation de handicap dans son projet personnalisé.

Cette co-construction est le fruit d'une réflexion et d'un accompagnement quotidien au plus proche des attentes de la personne accompagnée et de sa famille.

Ainsi par des stages et des ateliers adaptés variés, les personnes en situation de handicap construisent leur avenir professionnel.



## Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

**Le versement de la taxe d'apprentissage est un acte solidaire et contribue directement au développement des actions de formation, d'insertion professionnelle et sociale mises en place au profit des personnes en situation de handicap.**

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dû par les entreprises. Elle peut être versée à un établissement habilité à la percevoir au titre de la formation professionnelle de personne en situation de handicap et permet de financer l'achat et l'aménagement de matériels pédagogiques, adaptés à une formation de qualité.

## Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

**L'IME Hubert Pannekoucke à Coyolles, l'IME de Château-Thierry, ainsi que les ESAT Le Cèdre à Coyolles, François Paillusseau à Marolles et Bellevue à Chierry** sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la formation professionnelle de personnes en situation de handicap.

**Le versement de la taxe d'apprentissage doit être effectué avant le 31 mai 2021.**

Pour nous soutenir, la procédure est simple, il suffit de remplir la promesse de versement ci-contre et de choisir le(s) établissement(s) au(x)quel(s) vous souhaitez verser la taxe :

**Notre numéro UAI 0021780Z**

**ESAT Le Cèdre**  
**Route du Parc - 02 600 Coyolles**  
IBAN  
FR76 1627 5000 1108 0002 8092 282  
BIC CEPAFRPP62

**ESAT Bellevue**  
**1 rue de l'église - 02 400 Chierry**  
IBAN  
FR76 1627 5000 1108 1048 9390 768  
BIC CEPAFRPP62

**ESAT François Paillusseau**  
**Rue du Château - 60 890 Marolles**  
IBAN  
FR76 1627 5000 1108 0002 8102 370  
BIC CEPAFRPP62

**IME Pannekoucke**  
**Route du Parc - 02 600 Coyolles**  
IBAN  
FR76 1627 5000 1108 0002 8031 657  
BIC CEPAFRPP62

**IME**  
**14 rue Jules Maciet**  
**02 400 Château-Thierry**  
IBAN  
FR76 1627 5000 1108 1048 9552 370  
BIC CEPAFRPP62

**«En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous remplissez vos obligations légales et vous contribuez à l'amélioration des conditions de formation des personnes en situation de handicap.»**

## Promesse de versement taxe d'apprentissage 2021

Contribuez à l'amélioration de la formation et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

### Coordonnées de l'entreprise

Raison sociale : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Interlocuteur : .....

Fonction : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

### Choix du règlement

Virement

Informations bancaires précisées ci-contre  
Mentions dans le libellé du versement : TA2021 + votre n° SIRET

Chèque

N° de chèque .....

Banque .....

À l'ordre de l'Apei des 2 Vallées avec la mention TA2021 + votre n° SIRET au dos

## Pour recevoir votre reçu libératoire

À réception de votre versement, un reçu fiscal libératoire vous sera adressé.  
Merci de nous indiquer par quelle voie vous souhaitez le recevoir :

- Par courrier  Par e-mail

## Choix de l'établissement pour le versement de votre taxe d'apprentissage

IME Pannekoucke

Coyolles

ESAT le Cèdre

Coyolles

IME

Château-Thierry

ESAT Bellevue

Chierry

ESAT François Paillusseau

Marolles

« Le versement de votre taxe d'apprentissage contribue à l'innovation au service d'un accompagnement de qualité.

Merci à vous ! »

## Bordereau à renvoyer

Par courrier Apei des 2 vallées - Taxe apprentissage  
1 rue de Queue d'Ham - 02600 Coyolles

Ou scanné par e-mail [emilie.serin@apei2vallees.eu](mailto:emilie.serin@apei2vallees.eu)

Apei des 2 Vallées - Siège Social - 1, rue de Queue d'Ham - 02 600 Coyolles  
[emilie.serin@apei2vallees.eu](mailto:emilie.serin@apei2vallees.eu) - [www.apei2vallees.fr](http://www.apei2vallees.fr)



### Pôle enfance

- Institut Médico-Educatif
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- Équipe mobile

### Pôle vie sociale

- Foyers d'hébergement
- Centre habitat
- Service d'Accompagnement À la Vie Sociale
- Service d'Accompagnement de l'Accueil Familial
- Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

### Pôle autonomie

- Maison d'Accueil Spécialisé
- Foyer d'Accueil Médicalisé
- Foyer de vie
- Centre d'Activités de Jour
- Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire

### Pôle vie professionnelle

- Établissement et Service d'Aide par le Travail
- Dispositif Emploi Accompagné

## L'ASSOCIATION

Nous sommes une association de parents et amis de personnes en situation de handicap mental à but non lucratif.

En 2020, l'association compte **230 adhérents**.

## LES ÉTABLISSEMENTS

Nous accueillons des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental.

Nous gérons **25 établissements et services médico-sociaux** sur différents territoires : Château-Thierry, Chierry, Coyolles et Marolles. Nous employons **411 professionnels en 2020**.

## NOS 4 DÉFIS 2019-2023

**Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie :** Accompagner les personnes en situation de handicap à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté.

**Animer une entreprise associative solidaire et d'utilité sociale :** Sur notre carte d'identité, 4 signes particuliers indissociables : une entreprise associative solidaire et d'utilité sociale.

**Agir pour une société inclusive solidaire et inclusive :** Une société solidaire et inclusive est une société qui s'adapte et qui offre les mêmes possibilités à tous. Le développement du travail en réseaux, des plateformes de services et des accompagnements diversifiés et personnalisés, est nécessaire pour réussir la transition inclusive.

**Coopérer pour construire des réponses adaptées :** Développer résolument les coopérations, mutualisations et partenariats pour mieux répondre aux besoins et aux attentes : un enjeu majeur !  
Demain se prépare aujourd'hui.

Conception Apei des 2 vallées | 2021



 **Apei des 2 Vallées**  
Sud de l'Aisne

Verser **la taxe d'apprentissage** c'est améliorer la formation et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

